

CONSEIL MUNICIPAL du 15 janvier 2021

Compte rendu

MEMBRES PRÉSENTS : Ingrid MEUNIER, Pierre-Antoine DEJOB, Delphine LORON-TRAVARD, Maud BATTANDIER, Mathieu VERDIER, Pierre PELISSON, Ludovic LABOURE, Sébastien COUTANSON, Evelyne CHAUX, Sylviane DONJON.

MEMBRES ABSENTS : Serge DUMAS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Maud BATTANDIER

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

✎ le compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2020

Vente de terrains au Mas Mollet

Le Conseil Municipal a proposé à Madame CHAUX Nelly la vente au prix de 16000€.

Madame CHAUX Nelly fait une contre-proposition à 7 000€.

Les membres du conseil votent sa proposition à hauteur de 7000€ donc :

Pour : 1 et contre : 9

Le conseil décide de faire une nouvelle proposition à 11 500€, le conseil passe au vote :

Contre : 1 et pour : 9

Le conseil municipal va faire une nouvelle proposition à 11 500€ pour cette vente.

Un courrier sera transmis par Madame le Maire pour cette nouvelle offre

Frais de fonctionnement RPI Champoly, Chausseterre, les Salles

Madame le Maire expose à l'assemblée municipale l'engagement pris lors de la création du RPI : le coût de l'ATSEM, obligatoire pour les maternelles (PS, MS et GS donc école de Les Salles, est supporté par les 3 communes (Champoly, Chausseterre et Les Salles)

Une année les GS ont basculé à Chausseterre (trop nombreux pour qu'il reste tous sur la commune Les Salles), ce qui a nécessité une ATSEM supplémentaire sur l'école de Chausseterre ; elle a été gardée par la commune les années suivantes car elle ne pouvait plus réintégrer Les Salles. (L'ATSEM de Les Salles étant passée à temps plein)

Le coût de l'ATSEM de Les Salles est supporté par les 3 communes alors que celui de Chausseterre est totalement assumé par la commune de Chausseterre (décision prise par la commune de Chausseterre de garder leur ATSEM)

Madame le Maire fait part de la demande de la commune de Chausseterre pour une aide financière pour la prise en charge partagée de leur ATSEM.

Ce qui engendre un coût à hauteur de 2 378€ /an pour notre commune.

La commune de Champoly a toujours refusé cette embauche volontaire et considère que le partage en part équitable de cette charge n'est pas juste.

Après avoir discuté et voté : 7 contres et 3 abstentions ; la commune ne participera pas à ce coût.

Pour autant, le conseil municipal conçoit l'intérêt de cette ATSEM pour la commune de Chausseterre, Madame le Maire propose une participation exceptionnelle à hauteur de 1000€ pour l'année 2020-2021(déjà commencée), celle-ci ne sera pas renouvelée l'année scolaire prochaine.

Après avoir débattu, le conseil municipal est passé au vote : abstention : 3 ; pour : 4 et contre : 3. La commune attribuera la somme de 1000€.

Madame le Maire soulève d'autres demandes de la commune de Chausseterre :

- la prise en charge des arriérés du coût de l'ATSEM de Chausseterre depuis 2015-2016 (prescription 5 ans)

Le conseil passe au vote : 10 contres vu que la commune s'était opposée depuis le début

- la prise en charge d'arriérés de défauts de facturation du coût de l'accompagnement lors du transport (navette) depuis 2015-2016 d'un montant de 828€. Delphine LORON TRAVARD va se renseigner si des enfants de GS étaient scolarisés sur la commune de Chausseterre cette année-là, si cela s'avère réel, la commune de Champoly se verra dans l'obligation de régler cette somme.

Tarif nuitée location de la Cure

Madame le Maire rappelle la délibération du tarif de la journée

- 30€/jour- par personne- par chambre individuelle (tarif été/hiver)
- 20€/jour- par personne– pour 1 chambre collective (tarif été/hiver)

Questions diverses

☼ Madame le Maire

- fait part des vœux de différentes communes, partenaires, ...
- Fait lecture des remerciements de la famille BOURGANEL
- fait part d'un courrier de l'association la Smartinoise relatif à l'organisation de la 6^{ème} randonnée moto quad courant mars 2021, avec 300 véhicules (motos, quad, buggy, ..).Le conseil municipal demande par courrier le tracé précis de ce circuit ainsi que les sens de circulation.
- évoque « Parc Livradois Forez », une réflexion avec le Syndicat Mixte des Monts de La Madeleine pour appartenir au Parc National : réponse fin Janvier
- demande un responsable pour le Groupe de Travail Chemin forestiers, sera nommé Sébastien COUTANSON
- explique l'Emprunt assainissement DEXIA : le capital restant dû au 31/12/2020 s'élève à 74 922€87. Possibilité d'un taux fixe.
- Demande qui serait intéressé à prendre la fonction de délégué de la Culture pour le département de la Loire : Ingrid MEUNIER sera référente
- Informe que le service départemental d'incendie et de secours de la Loire (SDIS) déploie une application SMARTEMIS pour l'information opérationnelle des sorties des pompiers sur notre commune : Ingrid Meunier sera la référente
- Evoque le Patrimoine environnemental : association les Monts qui pétillent vont faire une présentation le 3 février 2021 à 18h en Visio
- Mobilisation, pour la réouverture de la ligne Boën/Thiers, aura lieu le 31 janvier 2021 à 11h00 à la Gare de Boën

☼ Madame le Maire parle du départ de Dominique MOUSSE ce qui va amener des modifications :

- Le poste de secrétaire sera assuré par Christelle LAURENT, un contrat de travail d'un mois pour accroissement temporaire d'activité (du 1^{er} janvier au 31 janvier 2021), dès le 1^{er} février un contrat d'un an
- Un nouveau régisseur doit être nommé à partir du 1^{er} février 2021, désignation Maud BATTANDIER, la suppléante est Patricia PEND
- Les nouveaux horaires de mairie :
 - ❖ Lundi 8h à 12h / 13h30 à 18h (pas d'ouverture au public)
 - ❖ Mercredi de 8 à 12h avec ouverture au public de 10 à 12h / 13h30 à 17h30 avec ouverture au public de 15h30 à 17h30
 - ❖ Vendredi 13h30 à 18h (ouverture au public)

☼ Le conseil municipal s'interroge si la suppression du wifi de la cabine téléphonique aurait un impact financier ? Si oui résilier l'abonnement. Delphine LORON TRAVARD prend contact avec Mr MONIER Samuel

☼ Delphine LORON TRAVARD informe que Grégory a débuté les travaux du 2^{ème} vestiaire du foot.

☼ Madame le Maire évoque le sujet sur l'établissement de la liste des sujets prioritaires avec la répartition de qui fait quoi.

Séance levée à 23h47

Le Maire
Ingrid MEUNIER

